



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de l'Eau

Bureau des Services
Publics de l'Eau

47 rue Jean Jaurès
Centre Ville
BP 3718
98846 NOUMEA
CEDEX

L'inspecteur des installations classées,

à

Monsieur le Directeur de la
CALEDONIENNE DES EAUX

13 RUE EDMOND HARBULOT
PK 6
BP 812
98845 NOUMEA CEDEX

N° 2010-23704/DENV/SE

Nouméa, le 10 mai 2010

Objet : Visite de la STEP de Koutio le 06 mai 2010

Pièce jointe : Compte-rendu

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de la visite de la station d'épuration de Koutio du 06 mai dernier.

Je vous précise que le dossier de porté à connaissance a pour objet de permettre à l'inspection des installations classées de préparer un éventuel arrêté modificatif de l'arrêté d'autorisation prenant en compte les modifications apportées à l'installation pour ce qui concerne le traitement des boues.

Je vous prie d'agréer, d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie : Mairie de DUMBEA



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE L'EAU

Bureau des Services
Publics de l'Eau

47, rue Jean Jaurès
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Compte-rendu de la visite du 6 mai 2010 de la station d'épuration de Koutio

N° 2010-23665 /DENVISE

10 MAI 2010

Installation	Station d'épuration de Koutio
Exploitant	Calédonienne des Eaux
Commune	Dumbéa
Quartier	Koutio
Date de la visite	6 mai 2010
Nom des participants	

La visite de la station d'épuration de Koutio a été initiée par l'inspection des installations classées. Elle fait suite à la parution dans *Les Nouvelles Calédoniennes* (édition du 16 avril 2010) d'un article relatif aux nuisances générées par le stockage des boues.

Descriptif de la station d'épuration :

La station d'épuration de Koutio est composée de 2 filières de type boues activées :

- Une filière de 12 500 EH ;
- Une filière de 3 200 EH qui a été remise en service en 2009 pour le traitement des effluents de la ZAC Dumbéa sur Mer le temps de la construction de la station d'épuration de la ZAC ;

La station d'épuration dispose également d'un bassin d'aération qui n'est actuellement pas en service.

Situation administrative :

La station d'épuration a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation (arrêté n°690-2003/PS du 2 juin 2003 modifié par arrêté n°1071/2003/PS du 18 juillet 2003).

Description de la filière de traitement des boues :

La station d'épuration dispose de lits de séchages. Il s'agit de 8 lits de 100 m² chacun, prévus initialement pour le traitement des boues de la filière de 3 200 EH. Ils ont été remis en service en mars 2008. Ces lits de séchage permettent le traitement d'environ 10 à 20% des boues. Les boues séchées atteignent une siccité comprise entre 40 et 50%. Elles sont évacuées sur l'installation de stockage des déchets de Gadji. Ces lits de séchage accueillent également les flottants récupérés sur les bassins (mousses de surface), ces déchets étant refusés à l'unité de traitement des déchets liquides biodégradables de Ducos depuis septembre 2009.

La station d'épuration dispose également d'une unité de filtre presse, prévus pour le traitement des boues de la filière de 12 500 EH composée de 2 filtres presse dont 1 en panne lors de la visite, en attente de pièce de rechange pour réparation. Ces filtres assurent la déshydratation d'environ 80 à 90% des boues de la station d'épuration. Après déshydratation, les boues, d'une siccité d'environ 18%, sont récupérées dans des bennes. Leur niveau de siccité ne permet pas une évacuation en centre d'enfouissement technique à Gadji.

Les boues déshydratées par les filtres presses sont ensuite stockées à même le sol naturel sur un terrain partiellement clôturé adjacent à la station d'épuration. Elles sont mélangées avec des déchets verts (mélange 1 pour 1) à l'aide d'une pelle mécanique. Le terrain adjacent comprend donc un tas de boues, un tas de déchets verts et un tas de mélange boues/déchets verts. La réutilisation du mélange fait l'objet d'une convention conclue entre la CdE et la société Pacifique Jardin. Le mélange est évacué et utilisé en épandage à la Tamoa (plantation de gazon).

Fuite sur le regard du pont brosse :

Il y a une fuite sur le regard du pont brosse du bassin d'aération. Au moment de la parution de l'article dans *Les Nouvelles Calédoniennes*, cette fuite se déversait au pied du bassin d'aération et s'écoulait sur la piste qui mène aux squats. Depuis la parution de l'article, la Calédonienne des Eaux a mis en place une action corrective : mise en place d'une cuve pour la récupération de la fuite, puis pompage des effluents qui sont réinjectés dans la station.

Autosurveillance :

La Calédonienne des Eaux réalise mensuellement des analyses ponctuelles de la qualité de l'eau traitée. Ces résultats sont transmis à l'inspection des installations classées. Les résultats d'analyse sont conformes aux seuils de rejet définis dans l'arrêté d'autorisation.

La Calédonienne des Eaux réalise également semestriellement des bilans 24 heures, dont les résultats ne sont toutefois pas communiqués à l'inspection des installations classées.

Effluents du lotissement du col de Tonghoué :

Un lotissement au col de Tonghoué a été livré dans le courant de l'année 2009. Il n'est pas encore raccordé au réseau collectif, les travaux sont en cours. En attendant, les effluents de ce lotissement sont récupérés dans 3 cuves de 10 m³. Celles-ci sont vidangées régulièrement par Pacifique Vidange qui dépose les effluents dans le regard d'entrée de la station d'épuration de Koutio. 4 à 8 dépotages de camions de 6 m³ sont réalisés chaque jour. La Calédonienne des Eaux enregistre chaque dépotage et a réalisé des analyses sur l'effluent dépoté.

Demandes de l'inspection des installations classées :

L'inspection des installations classées demande, dans un délai de 2 mois :

- La transmission d'un dossier de porté à connaissance relatif à l'aire de stockage et de mélange des boues et des déchets verts, en précisant les mesures qui seront prises pour la maîtrise de l'impact environnemental (impermeabilisation de la zone, récupération des lixiviats, clôture,...) et les délais de réalisation associés ;
- La transmission d'un rapport d'incident sur la fuite du regard du pont brosse ;
- La transmission à l'inspection des installations classées des derniers bilans 24 heures et la transmission systématique des prochains bilans 24 heures ;
- La transmission à l'inspection des installations classées des analyses réalisées sur les effluents de la résidence du col de Tonghoué et le relevé des dépotages ;

Photographies :



Atelier des filtres presse



Boue déshydratée (environ 18% de siccité)



Lits de séchage



Site de dépôt et de mélange des boues déshydratées et des déchets verts



Fuite du regard du pont brosse



Point d'eau à l'extérieur de la station